UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS



DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1923-1924

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1924

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1923-1924

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1924

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, O. ✠, ✿ I.
PERROT, *Assesseur*, O. ✠, ✿ I
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✠, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. GUIGNARD, Membre de l'Institut, C. ✠ ✿ I....	Botanique générale.
VILLIERS, ✠, ✿ I......	Chimie analytique.
H GAUTIER, O. ✠, ✿ I.	Chimie minérale.
RADAIS, O. ✠, ✿ I......	Cryptogamie et Microbiologie.
BÉHAL, Membre de l'Institut, C. ✠. ✿ I......	Chimie organique.
PERROT, O. ✠, ✿ I....	Histoire naturelle des médicaments.
COUTIÈRE, ✠, ✿ I.....	Zoologie.
BERTHELOT, Membre de l'Institut, ✿ I..........	Physique.
GRIMBERT, ✠, ✿ I.....	Chimie biologique.
LEBEAU, O. ✠, ✿ I.....	Pharmacie chimique.
DELÉPINE, O. ✠, ✿ I...	Hydrologie et Hygiène.
GUERBET, ✠, ✿ I.....	Toxicologie.
BOUGAULT, ✠, ✿ I....	Pharmacie galénique.

Doyens honoraires: MM. GUIGNARD, C. ✠ ✿ I. et H. GAUTIER, O. ✠, ✿ I.
Professeur honoraire: M. MOUREU, G. O. ✠, ✿ I.

CHARGÉS DE COURS

MM. TASSILLY, ✠, ✿ I......	Minéralogie.
MARC HONNORAT, ✠. ✿ I.	Législation, et Déontologie pharmaceutiques.
LUTZ, ✠, ✿ I.	Cryptogamie.
GUÉRIN, ✠, ✿ I.	Botanique.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. SOMMELET, ✿ I.
DAMIENS, ✿ A.
TASSILLY, ✠, ✿ I.
GUÉRIN, ✠, ✿ I.
MM. LUTZ, ✠, ✿ I.
GORIS, ✠, ✿ I.
LAUNOY, ✠, ✿. A.
HÉRISSEY, ✠, ✿ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✻, ✿ I. . . .	Chimie générale.
COUSIN, ✻, ✿ I.	Chimie analytique.
SOUÈGES, ✿ I.	Micrographie.
LEROUX, ✿ I.	Physique.
DEVAL, ✿ I.	Microbiologie.
FRANÇOIS, ✻ ✿ I.	Travaux généraux de 4e année.

Bibliothécaire en chef: M. BARRAU-DIHIGO, ✿ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 12 juillet 1924, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Radais, Doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1924.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation.*

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Tassilly, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1924.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 10 novembre, en séance privée par M. Radais, Doyen de la Faculté, assisté de M. Dursent, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après:

PALMARÈS

DES

PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1923-1924.

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE. — A. et N. R.

Premier prix (50 francs de livres).

M. Chemla (Joseph), né le 10 octobre 1904, à Tunis.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Castel (André-Louis-Marie), né le 25 juillet 1899, à Lille (Nord).

Citations honorables.

M. Huguet (René-Fernand), né le 13 janvier 1902, à Paris.

Mlle Van den Bergh (Remilda-Marie-Marguerite), née le 17 mai 1902, à Paris.

M. Lange (Jacques-Louis-Émile), né le 24 août 1903, à Chartres (Eure-et-Loir).

DEUXIÈME ANNÉE. — A. et N. R.

Premier prix (95 francs de livres).

M. Pichon (Marie-André-Robert-Maurice), né le 27 avri 1903, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Martin (Maurice-Georges-André), né le 14 février 1903, à Angers (Maine-et-Loire).

Citations honorables.

Mlle Rognon (Geneviève-Jeanne-Marie), née le 4 octobre 1900, à Sidi-bel-Abbès (Oran).

Mlle Logerot (Jeanne-Louise-Etiennette-Marie), née le 28 octobre 1903, au Mans (Sarthe).

TROISIÈME ANNÉE. — N. R.

Premier prix (120 francs de livres).

Non décerné.

Deuxième prix (30 francs de livres).

Non décerné.

Citation honorable.

Mlle Morisot (Georgette-Henriette-Alphonsine), née le 20 août 1902, à Nanterre (Seine).

QUATRIÈME ANNÉE. — N. R.

Premier prix (Médaille d'or, 600 francs de livres).

M. Pechery (Paul-Léon-Raoul), né le 17 janvier 1901, à Narcy (Nièvre).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Non décerné.

Citations honorables.

M. Rousseau (Roger-Ladislas-Étienne), né le 16 décembre 1900, à Neuilly (Seine).

Mlle Floch'lay (Marie-Jeanne-Perrine-Françoise), née le 7 décembre 1899, à Pleyben (Finistère).

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Première médaille.

M. Quinquaud (Alfred-Eugène), né le 17 novembre 1884, à Paris.

Deuxième médaille (ex-æquo).

MM. Ambert (Pierre-Léon-Augustin-Célestin), né le 25 septembre 1905, à Paulhaguet (Haute-Loire).

Maës (Hubert-Amédée-Marie), né le 6 juillet 1902, à la Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

Citations honorables.

Mlle Lye (Marguerite-Louise), née le 17 août 1904, à Paris.

M. Durand (Paul-Lucien), né le 13 décembre 1901, à Paris.

Citations honorables (suite).

MM. Barbier (Ernest-Jules-Robert), né le 9 juillet 1904, à Saint-Georges-le-Gaultier (Sarthe).

Texier (André-Bernard), né le 16 juin 1904, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Thomas (Robert-Frédéric), né le 13 décembre 1900, à Paris.

Trouillet (Hippolyte-Jean-Baptiste), né le 15 octobre 1904, à Rodez (Aveyron).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

CHIMIE ANALYTIQUE

Première médaille.

Mme Malmanche (Andrée-Victorine-Mathilde), née le 6 octobre 1894, à Meaux (Seine-et-Marne).

Deuxième médaille (ex-æquo).

Mlle Darsonville (Odette), née le 12 janvier 1900, à Coulans (Sarthe).

M. Leger (Maurice-Georges), né le 31 août 1904, à Saint-Denis (Seine).

Citations honorables.

MM. Girod (Charles-Jean-Maurice), né le 8 janvier 1903, à Morez (Jura).

Vernin (Louis-Charles-Marie), né le 17 février 1900, à Paris.

Citations honorables (suite).

Mlle MATHE (Jeanne-Antoinette), née le 14 mars 1902, à Le Donjon (Allier).

PHYSIQUE

Première médaille.

M. QUICRAY (Gaston-Élie), né le 20 juillet 1903, à Paris.

Deuxième médaille (ex-æquo).

Mlles BONNARD (Yvonne-Marie), née le 8 décembre 1903, à Paris.

ROGNON (Geneviève-Jeanne-Marie), née le 4 octobre 1900, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

Citation honorable.

M. BIRNIE (Henri-Fernand-Burton), néle 22 janvier 1896, à Paris.

MICROGRAPHIE

Première médaille (ex-æquo).

MM. GUERIN (Henry), né le 21 juin 1901, à Sèvres (Seine-et-Oise).

VERNIN (Louis-Charles-Marie), né le 17 février 1900, à Paris.

Deuxième médaille (ex-æquo).

Mlle BLOT (Marie-Laure-Jacqueline), née le 17 novembre 1902, à Mourmelon-le-Grand (Marne).

M. CHERRIER (Bernard-Jules-Ferdinand), né le 11 mars 1902, à Cormes (Sarthe).

Deuxième médaille (ex-æquo).

Verna (Louis), né le 18 juillet 1899, à Bossay (Indre-et-Loire).

Citations honorables.

M. Chanal (Charles-Hubert-Pierre), né le 3 novembre 1901, à Paris.

Mlle Lapie (Anne-Pauline), née le 29 décembre 1902, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Fosset (André-Édouard), né le 2 juillet 1899, à Vierzon (Cher).

Mlle Nicolas (Madeleine-Marguerite-Marie), née le 11 octobre 1903, à Charenton (Seine).

TROISIÈME ANNÉE A. R. - QUATRIÈME ANNÉE R. N.

MICROBIOLOGIE

Première médaille.

M. Danet (René-Louis-Bertrand), né le 10 octobre 1902, à Paris.

Deuxième médaille (ex-æquo).

M. Guerbet (André-Gaston-Jules), né le 16 février 1901, à Paris.

Mlle Royer (Madeleine-Louise-Marie), née le 19 février 1899, à la Ferté-Milon (Aisne).

Citation honorable.

Mlle Parinaud (Ellen-Jeanne), née le 30 juin 1897, à Paris.

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX DESPORTES

M. Guerin (Henry), né le 21 juin 1901, à Sèvres (Seine-et-Oise).

B) PRIX LEBEAULT

M. Fontaine (Fernand-Léonard), né le 27 décembre 1900, à Paris.

C) PRIX BUIGNET

Premier prix (700 francs).

M. Midy (Jacques-Valentin-Léon), né le 28 avril 1903, à Paris.

Deuxième prix (400 francs).

M. Pichon (Marie-André-Robert-Maurice), né le 27 avril 1903, à Paris.

D) PRIX LAROZE

MM. Levaltier (Henri-François-Charles), né le 10 janvier 1894, à Bayeux (Calvados).

More (Louis-Joseph), né le 27 mars 1875, à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).

E) PRIX FLON

MM. Damoy (Georges-Ernest-Louis), né le 31 janvier 1879, à Évreux (Eure).

Nicole (Pierre-Albert-Eugène), né le 12 novembre 1898, à Rouen (Seine-Inférieure).

Pineau (Jean-Marie-Isidore-Prudent), né le 28 octobre 1900, à Saint-Gaultier (Indre).

Rapport de M. Tassilly

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1923-1924

MESSIEURS,

C'est pour la seconde fois que je suis appelé à présenter e rapport sur les concours des prix pour l'année scolaire.

Il me fautdonc toutd'abordvous adressermes remerciements pour l'honneur qui m'est échu. La tâche n'en est pas pour cela plus facile, car le sujet ne se prête ni à des développements littéraires ni à des considérations philosophiques. Suivant en quelque sorte l'usage établi, c'est à la statistique que j'aurai recours, encore que cette science, prisée par les uns est méconnue par d'autres. Certains esprits précis s'obstinent, en effet, à ne voir en elle qu'une approximation lointaine de la vérité. Sous ces réserves, elle peut nous permettre de dégager quelques idées générales en s'appuyant sur des faits positifs. C'est ce que nous tenterons de faire, après avoir donné les résultats des concours.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Les sujets proposés pour le prix de la Faculté (première année) ont été les suivants :

1° Épreuve écrite.

1° Botanique : *La graine, au point de vue morphologique.*

2° Zoologie : *Némathelminthes.*

3° Chimie : *Préparation de l'ammoniac dans les laboratoires et dans l'industrie. Pour la préparation industrielle, on s'en tiendra au principe des méthodes utilisées, sans chercher à décrire les appareils qui permettent leur réalisation.*

4° Physique : *Le spectroscope. — Ses principales applications.*

2° Épreuve pratique.

Analyses d'un sel soluble et d'un sel ou oxyde insoluble.

Sur vingt candidats inscrits pour prendre part à ce concours, quatorze ont remis des copies, douze se sont présentés pour subir l'épreuve orale et l'ont terminée.

Le jury, composé de MM. Guignard, Coutière et Damiens remplaçant M. Gautier, s'est déclaré satisfait des épreuves dans l'ensemble et a décidé d'accorder deux prix et trois mentions honorables. Le candidat classé sixième n'a pas été récompensé, en raison du fait que ses notes étaient notablement plus basses que celles de son concurrent qui le devançait, et n'atteignaient pas le minimum de 60 points.

Les candidats proposés sont les suivants :

Le premier prix à M. Chemla (avec 79 points 75 (sur un maximum de 100 points).

Le deuxième prix à M. Castel (76 points 25).

Mentions honorables : M. Huguet (74 points 50), Mlle Van den Berghe (70 points 75), M. Lange (67 points 50).

DEUXIÈME ANNÉE

Onze candidats ont subi les épreuves du concours qui étaient les suivantes :

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique : *Aldéhydes de la série acyclique.*

2° Pharmacie chimique : *Chlorures et iodures de mercure.* X

3° Pharmacie galénique : *Teinture d'iode.*

4° Botanique : *Les laticifères.*

2° Épreuves pratiques.

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant : chrôme, nickel, sulfate et acétate.*

2° *Détermination quantitative du Cl dans une liqueur de Labarraque.*

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches, vingt produits de matière médicale.

L'ensemble du concours a été satisfaisant, quoique moins brillant que celui de l'an dernier.

Le jury propose d'attribuer :

Le premier prix à M. Pichon (Maurice), 73 points sur un maximum de 100.

Le second prix à M. Martin (Maurice) [66 points].

Une première mention à Mlle Rognon (Geneviéve) [63 points].

Une seconde mention à Mlle Logerot (Jeanne) [61 points].

TROISIÈME ANNÉE

Cinq candidats ont pris part au concours, trois seulement ont effectué toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

A) Chimie analytique : *Recherche des falsifications du lait de vache (les procédés de dosage des éléments normaux du lait étant supposés connus).*

B) Pharmacie galénique : *Huile de foie de morue.*

C) Matière médicale : *Loganiacées médicinales et toxiques.*

D) Pharmacie chimique : *Les hypochlorites alcalins et alcalino-terreux.*

2° Épreuve orale.

Cryptogamie : *Champignons de la famille des Agaricinées; principales espèces comestibles et vénéneuses.*

3° Épreuves pratiques.

A) Physique : *Déterminer le poids moléculaire d'un corps par la méthode cryoscopique. Produit donné : Résorcine.*

B) Micrographie : *1° Détermination d'une tige à l'aide de ses caractères histologiques (tige de salsifis). 2° Poudre d'ipéca : dire si cette poudre est officinale; et, si elle a été additionnée de substances étrangères, lesquelles?*

4° Reconnaissance.

Vingt drogues simples, dix médicaments chimiques et dix médicaments galéniques.

Le concours, dans son ensemble, a été très faible.

Le jury est d'avis de ne pas délivrer de médaille d'argent, mais seulement une mention honorable à une des trois élèves ayant suivi tout le concours, savoir :

Mlle Morisot qui a obtenu 53 points sur 100.

QUATRIÈME ANNÉE

Trois candidats ont subi la totalité des épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie biologique : *Origine du glucose urinaire. Sa caractérisation. Son dosage.*

2° Toxicologie : *Dosage de l'oxyde de carbone dans le sang.*

3° Hydrologie et Hygiène : *Chlorures dans les eaux. Interprétation des dosages.*

4° Microbiologie : *Les milieux de culture usuels en microbiologie : bouillon-peptone; gélatine nutritive; gélose nutritive. Préparation; conservation.*

Douze points ont été accordés pour chaque sujet.

2° Épreuve pratique.

1° *Dans une farine, doser le gluten humide et l'amidon. (Chacun titrera au moyen de glucose pur et sec la liqueur de Fehling employée.)*

2° *Faire l'essai complet d'une teinture d'iode, y compris la détermination de la densité et du degré de l'alcool employé.*

3° *Déterminer la quantité de glucose contenue dans une urine sucrée en employant uniquement le polarimètre et faisant la défécation par le sous-acétate de plomb.*

4° *Examens microbiologiques : (1) Pus d'abcès froid sans microbes; éléments cellulaires en Histolyse. (2) Trois cultures,* colonies séparées *de* Staphylocoque blanc, *de* Staphylocoque doré *et de* Bacillus cutis. *(3) Culture sur gélose de* Levûre rose. *(4)* Bacillus putrificus *en tube Veillon et en tube Vignal.* (5) *Culture de 4 jours de* Rhizopus reflexus *(sur carotte).*

Dix points ont été accordés pour chaque épreuve.

Le classement définitif, d'après le total des points obtenus par les candidats dans les épreuves précédentes, augmenté des points afférents aux travaux pratiques de l'année (maximum 12 points), conduit aux résultats suivants :

	Écrit.	Épreuves pratiques.	Travaux pratiques.	Totaux °/o
Mlle Floch'lay...	23,2	22,5	9,6	55,3
M. Péchery....	40,6	32,5	10,8	83,9
M. Rousseau...	35,4	17,5	10,8	63,7

En conséquence, le jury propose d'attribuer le premier prix à M. Péchery qui a obtenu 83 points 9 sur 100 et s'est montré supérieur dans toutes les épreuves.

Une première mention honorable sera accordée à M. Rousseau et une seconde à Mlle Floch'lay.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Sur les vingt-sept élèves, désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, vingt-six se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Analyse qualitative d'un sel dissous.*

2° *Préparation du monochlorydrate de térébenthène et du bromure de potassium.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° des notes de travail données par MM. les préparateurs; 2° des notes obtenues aux revues de produits ; 3° des résultats des concours de l'année ; 4° des résultats du concours final. Le maximum des notes acquises par les candidats au cours des travaux pratiques de l'année est de 180 points. Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves du concours final est de 60 points. Le maximum total est donc de 240 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Quinquand (231 points, soit 96 points 25 p. 100 du maximum).

Deux deuxièmes médailles à MM. Ambert (230 points) Maës (230 points).

Six mentions honorables à Mlle Lye (228 points) M. Durand (227 points), MM. Barbier (226 points), Texier (226 points), Thomas (226 points), Trouillet (226 points).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Neuf candidats convoqués ont répondu à l'appel de leur nom et ont effectué la première épreuve :

Densité d'un liquide (Toluène) *par la méthode du flacon à la température du laboratoire.*

A la suite de cette épreuve, quatre candidats seulement, MM. Birnie et Quicray, Mlles Bonnard et Rognon ont été admis à subir l'épreuve définitive :

Chaleur spécifique d'un liquide (Toluène) *par la méthode des mélanges.*

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation et des épreuves du concours (le maximum étant 200) :

M. Quicray a obtenu 172 points, Mlle Bonnard (168 points), Mlle Rognon (166 points), et M. Birnie (160 points).

Ce concours dans son ensemble a été satisfaisant.

En conséquence le jury propose d'attribuer :

Une première médaille à M. Quicray.

Deux deuxièmes médailles à Mlles Bonnard et Rognon.

Une mention honorable à M. Birnie.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Vingt et un étudiants étaient désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours final ; dix-sept seulement s'y sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse renfermant: phosphate de cuivre, acétate de cadmium, bichlorure de mercure, acide chlorhydrique.*

2° *Dosage du cuivre à l'état de sulfate dans un sel organique de cuivre.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte :

1° des notes de travail données par MM. les préparateurs et des résultats des concours effectués pendant l'année (maximum 200 points).

2° des résultats du concours final (maximum 40 points).

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mme MALMANCHE (236 points).

Deux deuxièmes médailles à Mlle DARSONVILLE (231 points) et à M. LÉGER (229 points).

Mentions honorables à MM. GIROD, VERNIER et à Mlle MATHÉ (*ex-æquo* avec 221 points).

MICROGRAPHIE

Sur trente candidats admis, en raison de leurs notes antérieures, à prendre part au concours final, dix-sept se sont présentés pour subir les épreuves qui comportaient :

1° *Étude anatomique d'une tige de Pipéracée* (Piper macrophyllum).

2° *Examen d'une poudre de Noix vomique additionnée de poudres de Corozo, Grignons d'olive, Amidon de Maïs.*

Le concours a été très satisfaisant et a fait ressortir un groupe d'une dizaine d'élèves d'une valeur à peu près égale.

Toutefois le jury, après avoir examiné avec soin les notes de travail, le cahier des Travaux pratiques, les concours antérieurs, a cru devoir attribuer :

Deux premières médailles *ex-æquo* à M. Guérin (Henry) et à M. Varnin (Louis) 182 points sur un maximum de 200 et, dans la difficulté rencontrée pour départager trois candidats d'égale valeur, le jury propose l'attribution de :

Trois deuxièmes médailles à Mlle Blot (Marie-Laure), M. Cherrier, M. Verna (Louis) [175 points].

Quatre mentions honorables sont accordées à M. Chanal (Charles) [167 points], Mlle Lapie (Anne) [160 points], M. Fosset (André) [160 points], Mlle Nicolas (Madeleine) [154 points].

MICROBIOLOGIE.

Onze élèves ont pris part au concours et subi la totalité des épreuves.

Une première épreuve comportait les manipulations susceptibles de conduire à la détermination de quatre microorganismes présentés en cultures pures ; le *Bacillus septicus*, le *Streptococcus pyogenes*, le *Sterigmatocystis nigra* et le *Mucor spinosus*, et l'examen microscopique d'un pus sanglant amicrobien.

Une seconde épreuve portait sur la reconnaissance microscopique de cultures pures de *Microsporum lanosum*, *Sporotrichum Gougeroti*, *Sarcina aurea*, *Bacillus subtilis*, sur la détermination au microscope de microorganismes présentés en préparations, *Treponema pallidum*, *Diplococcus pneumoniæ*, *Micrococcus gonorrheæ*, *Aspergillus fumigatus*, de la formule leucocytaire d'un sang et du Bacille paratyphique *A* par ses réactions biologiques.

Sur 100 points représentant, avec ces épreuves, l'appréciation du travail de l'année, les candidats ont obtenu, par ordre de mérite:

M. Danet, 81 points; M. Guerbet, 78 points; Mlle Royer (Madeleine), 78 points; Mlle Parinaud (Ellen), 71 points.

M. Bouniol, 57 points; M. Péchery, 56 points; M. Chauvel 54 points; Mme Cuny, 52 points; Mlle Saucier, 52 points; Mlle Delachambre, 50 points; Mme Cadaillat, 46 points.

M. Danet occupe sans contestation la première place et mérite de recevoir le premier prix.

M. Guerbet et Mlle Royer se présentent *ex-æquo*, et le jury propose d'accorder à chacun de ces candidats un second prix.

Mlle Parinaud (Ellen) se classe en troisième ligne et mérite une mention.

Il n'a pas paru au jury qu'une seconde mention pouvait être accordée, le meilleur des autres candidats n'ayant réuni que 57 points sur 100 avec une différence de 14 points au-dessous du candidat précédent.

PRIX DE FONDATION

Prix Laroze

Deux candidats se sont fait inscrire pour concourir au prix Laroze en déposant les mémoires suivants:

M. H. Levaltier. — *Recherches sur le dosage de l'azote par la méthode de Kjeldahl.*

M. More. — *Oxydation de l'acide urique par l'iode en milieu alcalin*

Le point de départ de ce dernier travail est l'observation d'une anomalie relative au dosage de l'acide urique par la méthode de M. Ronchèze. Cette méthode consiste à verser une liqueur titrée d'iode dans une solution d'acide urique additionnée de bicarbonate de potassium et d'eau amidonnée. On arrête l'affusion de l'iode dès qu'apparaît la coloration bleue de l'iodure d'amidon. L'expérience démontre, qu'à ce moment, il a disparu deux atomes d'iode par molécule d'acide urique oxydé par le métalloïde en milieu alcalin. De là un procédé de dosage de cet acide, qui donne d'excellents résultats.

Comme la coloration bleue, communiquée à l'amidon par l'iode en excès, persiste pendant près d'une heure, il semblait que l'on pouvait obtenir la même exactitude, en ajoutant à la solution bicarbonatée d'acide urique, un excès connu d'iode et en titrant, après acidulation, l'iode résiduel par l'hyposulfite de soude.

En réalité, il n'en est rien et l'on constate, qu'en opérant ainsi, la quantité d'iode disparue est inconstante et toujours supérieure à deux atomes par molécule d'acide urique oxydé.

Il était vraisemblable que, dans ce cas, l'oxydation portait non seulement sur l'acide urique, mais sur ses produits de transformation, et M. More s'est attaché à caractériser ces produits.

Dans une première partie de son travail, il passe en revue les très nombreux mémoires relatifs à l'oxydation de l'acide urique par les divers réactifs. Lorsque cette oxydation est réalisée en milieu acide, elle fournit toujours de l'alloxane et de l'urée; en milieu alcalin, il se produit toujours de l'allantoïne et de l'acide carbonique.

La production de ces composés est précédée de produits intermédiaires que l'on pouvait espérer saisir en utilisant l'oxydation au moyen de l'iode. Si M. More n'est pas parvenu à les isoler, il a pu néanmoins en démontrer l'existence, préparant ainsi la voie à ceux qui étudieront après lui ce sujet particulièrement difficile.

Au cours de son travail, M. More a montré que l'allantoïne pouvait être caractérisée et dosée au moyen du réactif de Nessler et il a isolé à l'état de pureté un uréïde oxalique nouveau : l'amide de l'acide allantoxanique, dont il a préparé les dérivés sodique, potassique et ammoniacal.

Le mémoire de M. Levaltier a trait au dosage de l'azote dans les composés organiques par la méthode de Kjeldahl. Malgré les très nombreux travaux effectués sur ce sujet et dont l'auteur fait une étude complète, il s'en faut que cette méthode donne des résultats satisfaisants pour tous les composés azotés : trop souvent une partie de l'azote échappe au dosage.

M. Levaltier s'est attaché à trouver une modification aussi simple que possible, permettant dans tous les cas un dosage rigoureux. Il y est parvenu en grande partie.

Par la construction d'un nouvel appareil ingénieux et

simple, il a tout d'abord cherché à améliorer les conditions du dosage de l'ammoniaque par distillation.

Puis, il a vérifié que, l'une des meilleures modifications apportées à la méthode primitive de Kjeldahl, consiste dans l'addition à l'acide sulfurique de substances provoquant l'élévation de la température de réaction et il donne la composition du mélange d'acide phosphorique, d'acide sulfurique et de sulfate de potassium qui lui a permis de doser l'azote sans perte dans les corps particulièrement résistants comme la quinine, la morphine, la pyridine.

En additionnant ce mélange de réducteurs appropriés, M. Levaltier rend la méthode applicable au dosage exact de l'azote dans les oximes, les azoïques, les dérivés nitrés, les hydrazines, les semicarbazides qui, jusqu'ici, ne fournissaient à l'analyse que des résultats insuffisants.

Seuls de tous les composés azotés, ceux du groupe des pyrazols, comme l'antipyrine et le pyramidon résistent partiellement à la transformation de leur azote en ammoniaque; mais on sait que, pour ce dernier composé tout au moins, la méthode de Dumas est elle-même en défaut.

Tous les chimistes savent combien cette dernière méthode exige de soins et de temps; ils seront reconnaissants à M. Levaltier de pouvoir lui substituer dans tous les cas la méthode de Kjeldahl avec les modifications qu'il indique.

Appréciant le mérite de ces deux mémoires fort intéressants, votre Commission vous propose de partager le prix Laroze entre M. Levaltier et M. More et d'attribuer à chacun d'eux une somme de 500 francs.

Prix Lebeault

Un seul candidat s'est présenté et a effectué toutes les épreuves, savoir :

1° Écrit.

Des émulsions.

2° Reconnaissance.

Dix médicaments galéniques et dix médicaments chimiques.

Le jury propose de décerner le prix Lebeault à M. Fontaine qui a obtenu 80 points sur un maximun de 100.

Prix Desportes

Deux candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves du concours.

Ces épreuves ont été les suivantes :

1° Écrit.

Le pollen et la pollinisation chez les Phanérogames.

2° Épreuves pratiques.

A) *Déterminer par l'histologie une tige d'Ombellifère.*

B) *Examen du sporange d'une Fougère.*

3° Reconnaissance.

Soixante plantes fraîches.

A ces épreuves s'ajoute l'appréciation du cahier des Travaux pratiques et des notes obtenues au cours de l'année.

Dans les deux premières épreuves, les candidats ont montré de réelles connaissances en botanique mais pour la reconnaissance des plantes fraîches, M. Guérin (Henry) s'est affirmé de beaucoup supérieur à sa concurrente.

Le jury propose l'attribution du prix Desportes à M. Guérin (Henry) avec un total de 87 points sur 100 ; Mlle Blot (Marie-Laure) ayant obtenu 60 points.

Prix Buiguet

Quatre candidats MM. Birnie, Midy, Pichon et Vergnoux ont remis des copies.

Le sujet proposé était :

1° *Décrire les appareils utilisés pour produire la raréfaction des gaz.*

2° *Indice de réfraction, sa mesure ; réfractomètres.*

Le concours, dans son ensemble, est satisfaisant et les candidats ont fait preuve de connaissances assez étendues.

Le jury propose d'attribuer le premier prix à M. Midy qui a bien traité la mesure des indices de réfraction et un peu sommairement la première question et le second prix à M. Pichon qui a mieux traité la question de la raréfaction mais a omis, à propos de la deuxième question, de parler des réfractomètres basés sur les propriétés de l'angle limite, se bornant à traiter, avec détails, il est vrai, le goniomètre et le réfractomètre de Féry.

Les copies de M. Vergnoux sont caractérisées par des vues générales, elles comportent moins de détails, on y relève des omissions et quelques erreurs.

Enfin les compositions de M. Birnie présentent des qualités. Néanmoins la rédaction de la première question est faible, et à propos de la deuxième question, ce candidat a traité un peu sommairement le réfractomètre de Féry et a omis de parler de celui de Pulfrich. La rédaction de ses copies est très négligée et émaillée de fautes d'orthographe. Si ce candidat avait été classé dans les deux premiers, le jury se serait vu obligé de lui refuser l'attribution d'un prix.

Prix Flon

Trois candidats se sont fait inscrire pour ce prix. Leurs noms et les titres de leurs mémoires sont les suivants :

M. Damoy (Georges). — *Contribution à l'étude chimique de la cire d'abeilles.*

M. Nicolle (Pierre). — *Étude chimique et pharmacodynamique de quelques α-glycols trisubstitués acycliques.*

M. Pineau (Jean). — *Préparation et étude de quelques complexes pyridino-ammoniés de l'iridium.*

Ces trois mémoires ont d'ailleurs fait l'objet de thèses de Doctorat de l'Université (Pharmacie). Ce sont tous trois des travaux originaux de réelle valeur.

M. Damoy continuant les recherches de son Maître, M. Gascard, sur la cire d'abeilles, les a complétées de façon fort heureuse en découvrant dans cette cire : deux carbures, le pentacosane et le nonacosane ; deux alcools saturés, en C^{25} et C^{29} ; un acide en C^{29}. Il a, en outre, identifié les autres constituants en leur attribuant leur véritable place dans chacun de leurs groupes; il a aussi préparé de nombreux dérivés, soit des substances nouvelles, soit des anciennes, afin d'en établir d'une façon définitive les caractères spécifiques. Ce travail a nécessité l'application impeccable et patiente de méthodes de séparation des plus minutieuses.

M. Nicolle a porté ses investigations dans le domaine des α-glycols trisubstitués, étudié déjà sous tant d'aspects par M. Tiffeneau. Il a préparé un certain nombre de ces glycols, ce qui nécessite une série d'opérations successives assez nombreuses. Exemple : transformation d'un aldéhyde en combinaison bisulfitique, en cyanhydrine, en éther d'oxyacide, puis action de celui-ci sur un magnésien approprié. M. Nicolle a

décrit : seize α-glycols dérivés respectivement des aldéhydes : butylique normal, isobutylique, isovalérique et œnanthylique. En quelques cas, des cétones alcools intermédiaires ont été isolés, à partir desquels on peut obtenir des glycols à deux radicaux terminaux dissymétriques. Dans quelques cas, l'auteur a pu isoler des stéréoisomères, un de ceux-ci se formant en quantité assez prépondérante pour faciliter cet isolement.

La déshydratation de ces glycols a été effectuée dans la plupart des cas et il en est résulté de nouvelles généralisations des migrations étudiées par M. Tiffeneau.

Enfin leur action hypnotique sur des souris, des chiens et des poissons a fourni de nouvelles et intéressantes relations entre l'activité physiologique et la constitution chimique.

Ce travail déroulé dans le cadre des recherches pharmacodynamiques de M. Tiffeneau dénote une grande habileté et un effort considérable. Les combinaisons nouvelles y fourmillent.

Le troisième mémoire, de M. Pineau, tire son inspiration des recherches de M. Delépine sur quelques complexes de l'iridium. M. Pineau a fait agir l'ammoniaque sur les deux sortes d'irido-dipyridino-tétrachlorures, rouge et orangé, ainsi que sur un irido-monopyridino-pentachlorure et sur un trichlorure irido-tripyridiné. Il a ainsi obtenu des dérivés irido-pyridino ou dipyridino-ammoniés dont il a étudié les propriétés. Ce travail, sur des matériaux rares et coûteux, a exigé de la sûreté dans les méthodes et de la précision dans les analyses. Il en ressort que la pyridine est si fortement unie à l'iridium dans les combinaisons que des dizaines d'heures de chauffage à 100° avec l'ammonium laissent cette union indemne.

Il a semblé au jury que ces trois travaux, d'ordres si divers, sont tous trois très méritants et qu'il y a lieu d'attribuer à

leurs auteurs le titre de lauréat de la Faculté, avec une par égale dans le prix Flon, soit 400 francs à chacun d'eux.

Tels sont Messieurs les résultats des concours pour l'année scolaire 1923-1924 ; ils donnent lieu aux observations suivantes :

En ce qui concerne les prix de la Faculté, le nombre des candidats est demeuré, dans chaque cas, sensiblement ce qu'il était l'an dernier, c'est-à-dire peu élevé, mais les résultats ont été d'une manière générale plus faibles.

En première année, les candidats ont eu environ 10 points de moins pour les prix et 12 points de moins pour les mentions.

En deuxième année, le nombre de points obtenus est à peu près le même que l'an dernier, cependant le candidat qui a obtenu le premier prix a 8 points de moins que son prédécesseur.

Malgré ces fléchissements, les résultats du concours en première et deuxième année sont de nature à donner satisfaction.

En troisième année, par contre, les résultats sont nettement inférieurs; le jury n'a pas accordé de prix, mais seulement une mention à une candidate ayant obtenu 53 points tandis que l'an dernier, les deux candidats mentionnés avaient obtenu 63 et 61 points.

Enfin en quatrième année, il n'y a pas de remarques à faire en ce qui concerne l'attribution des mentions mais on constate que si le premier prix a pu être attribué à un candidat ayant sensiblement le même nombre de points que le candidat de l'année précédente (83 points au lieu de 87 points 5), le second prix n'a pu être décerné.

Il y a lieu d'espérer lors des prochains concours un relèvement du niveau des épreuves pour les deux dernières années d'études.

Les prix de travaux pratiques sont toujours en faveur ; la plupart des candidats inscrits se sont présentés et presque tous ont effectué l'intégralité des épreuves.

Les concours ont montré que l'enseignement pratique de la Faculté donne de bons résultats. Fréquemment, les candidats se suivent à un très petit nombre de points, ce qui oblige les jurys à se montrer généreux. Il n'y a pas lieu de s'en plaindre.

Parmi les prix de fondation, les prix Lebeault et Desportes ont pu être décernés dans de très bonnes conditions.

Les compositions remises pour le prix Buignet ont permis d'accorder le 1er et le 2e prix, ce qui est un progrès sur l'année précédente. Quant aux prix pour lesquels les candidats ont déposé des mémoires originaux, les jurys ont dû procéder à des partages de manière à tenir compte des mérites des candidats. C'est ainsi que nous avons deux lauréats pour le prix Laroze et trois lauréats pour le prix Flon.

La qualité des mémoires présentés pour l'attribution de prix et la valeur des thèses soutenues pendant l'année scolaire dont nous donnons ci-dessous la liste, sont la justification d'un enseignement établi pour préparer des étudiants à l'exercice de la profession mais susceptible aussi de les conduire à la recherche scientifique désintéressée.

De ce dernier point de vue la situation actuelle apparaît remplie de promesses, ce qui est d'ailleurs conforme aux traditions de la Faculté.

NOMENCLATURE DES THÈSES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1923-1924

(du 1er novembre 1923 au 30 juillet 1924)

Pineau. — *Préparation et étude de quelques complexes pyrido-ammoniés de l'Iridium.*

Gur. — *Contribution à l'étude de la diazoréaction d'Ehrlich.*

Delauney. — *Contribution à l'étude des Glucosides de la famille des Orchidées.*

Léonardon. — *Dosage de l'arsenic dans les eaux minérales.*

Charpentier. — *Le procédé biochimique de caractérisation du galactose.*

Damoy. — *Contribution à l'étude chimique de la cire d'abeilles.*

Monceaux. — *Le métabolisme protéique dans la tuberculose pulmonaire.*

Tavernier. — *Que vaut l'emploi de l'acétate de cuivre comme réactif différentiel du glucose et du lactose?*

Dardanne. — *Contribution à l'étude du chanvre indien et en particulier de son emploi comme drogue sensorielle dans l'Afrique du Nord.*

Bourgeois. — *Recherches sur les bromures d'ammoniums quaternaires dérivés de la benzhydrylamine.*

Levaltier. — *Recherches sur le dosage de l'azote par la méthode de Kjeldahl.*

Gros. — *Sur quelques applications de réactif de Nessler.*

More. — *Oxydation de l'acide urique par l'iode en milieu alcalin.*

Prost. — *Contribution à l'étude des acides oxybenzoïques iodés.*

Doucet. — *De l'action du Xanthydrol sur la semicarbazide et quelques uns de ses dérivés.*

Longuet. — *Contribution à l'étude de l'essence de Criste marine.*

Hourvitz. — *Les procédés de laboratoire dans le diagnostic de la mélitococcie.*

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859 M. MENIER pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1924 était le suivant : *Les Méliacées médicinales et toxiques*. Et pour 1925, le sujet est : *Euphorbiacées médicinales et eu particulier les espèces purgatives, sauf le Ricin*.

Prix Laillet

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fon-

dateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1925, le prix sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe,o u élèves inscrits dans une Faculté de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1925, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin,

Prix Gobley

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien Agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe, en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1923.

La Faculté a proposé pour 1925 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié, en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté, en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix henri Buiguet

(1er prix: 700 francs; 2e prix: 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(900 francs.)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel

et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1924 était le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments* ».

Legs Le Mettais

Historique. — Par son testament, en date du 1er janvier 1898, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891, a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph 1938 S

